



LA GARONNE EXPOSE
VIDE ATELIER-Place SAINT PIERRE- TOULOUSE
Le Dimanche 28 SEPTEMBRE 2025 de 10h à 19h

Contrat d'exposition à retourner complété et signé à :
LA GARONNE EXPOSE

Maison des Associations BAL n° 32
3 place Guy HERSANT BP 74184
31031 TOULOUSE
avant le 20 septembre 2025

Joindre **1 chèque de 5€** pour les frais d'exposition **ET 1 chèque de 10€** pour l'adhésion, à l'ordre de LA GARONNE EXPOSE, plus **une enveloppe timbrée** libellée à votre adresse.

Gratuit pour les adhérents « annualisés », sous condition de renvoi de cette fiche.

En cas d'annulation, l'adhésion (10€) restera acquise pour l'association et les frais d'exposition (5€) seront remboursés.

Sont autorisés :

- tableaux, photos, sculptures, matériel professionnel d'occasion (châssis, cadres...).
- **la reproductions d'artisanat est interdite**

- * Installation le 28 septembre à partir de 9h30.
- * Un espace de 3 m. linéaires environ sera mis à disposition de chaque artiste.
- * L'exposant apportera tout le matériel nécessaire à son installation.
- * Prévoir pique-nique, parasol, crème solaire, lunettes de soleil, eau. Attention au vent !

COUPON EXPOSITION VIDE ATELIER 2025

L'artiste s'engage à exposer sur l'emplacement qui lui aura été attribué et à communiquer largement sur l'évènement.

Frais d'exposition 5€ et d'adhésion 10€, 2 chèques au nom de LA GARONNE EXPOSE.

NOM : Prénom :
Tel : Mail :
Adresse :
CP : Ville :

J'affirme avoir pris connaissance des conditions d'exposition.

Date :/...../..... Signature de l'artiste :

NB : Il appartient à chacun des artistes d'assurer son œuvre durant toute la durée de son exposition et, au-delà, il est réputé en avoir la garde exclusive et il lui appartient de prendre toutes les dispositions utiles (assurances, transport...).

*Conformément à la législation en vigueur sur le territoire français, toute personne exerçant une activité pour laquelle elle est susceptible d'en retirer des revenus a l'obligation de se déclarer socialement et fiscalement.